

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 22 septembre 2022	L'an Deux Mille Vingt-Deux, le 22 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni en séance publique ordinaire A l'Amphithéâtre du Pôle Développement territorial de Fumel, sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
--	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUEE Yann, BILLOUX Bruno, BONNET Jean-François, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MÉLO Baptiste, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, STARCK Josiane, TALET Marie-Louise, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Madame, Messieurs :

ALBASI Maxime, ARANDA Francis, GUÉRIN Gilbert, PINSOLLES Sophie, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Néant.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur BABIEL Jean-Pierre procuration à Monsieur BIHOUEE Yann,
Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame TORO Viviane,
Madame CONGÉ Marie-Yvonne procuration à Monsieur DELPY Jean-Luc,
Madame GIRAUD Béatrice procuration à Madame POUCHOU Marie-Thérèse,
Monsieur GRASSET Éric procuration à Madame LAFON Nadine,
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques,
Madame LAFOZ Michèle procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,
Madame SICOT Maryse procuration à Madame TALET Marie-Louise,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur MÉLO Baptiste.

Secrétaire de Séance : Madame GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 36 Pouvoir(s) : 9 Votants : 45
---	--

N°2022D-85-DTE : ENGAGEMENT DE FUMEL VALLÉE DU LOT À L'OPÉRATION ACP 2023-2025 PORTÉ PAR LE SYNDICAT MIXTE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DU LOT (SMAVLOT)

Madame Marie-Lou TALET, Vice-présidente chargée du Développement Économique - Aménagement du Territoire, rappelle que dans le cadre de sa mission Développement Local, le Pays de la Vallée du Lot (SMAVLOT) propose de poursuivre l'action FISAC de soutien aux projets d'investissements des

AR Prefecture

047-200068930-20220922-2022D_85_DTE-DE
Reçu le 29/09/2022
Publié le 29/09/2022

commerçants, artisans et activités de services qui s'achèvent, en s'engageant dans l'appel à projet « Action Collective de Proximité » de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La redynamisation des commerces, des entreprises artisanales et de services de proximité joue à cet égard un rôle essentiel en matière d'aménagement du territoire, de redynamisation des centres-villes, d'animation et surtout d'emplois.

Dans ce contexte, l'Action Collective de Proximité (ACP) constitue un outil essentiel de consolidation et de développement du commerce et de l'artisanat de proximité au profit d'un développement territorial équilibré dont ces secteurs sont les « locomotives ».

Le bureau d'étude AID a été mandaté pour établir un diagnostic des besoins d'investissement des entreprises et définir le cadre d'intervention du soutien financier qui sera apporté.

Le SMAV Lot 47 sollicite donc les EPCI afin de délibérer sur une enveloppe financière qui sera dédiée à ce programme ACP sur la période 2023-2025.

La Vice-présidente indique que Fumel Vallée du Lot se positionne ainsi comme un partenaire financier dans le cadre de ce programme sur le volet Aides Directes à l'investissement et Bilan Conseil à hauteur de 30 000 € sur la période 2023-2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine n°2022.950.SP du 20 juin 2022 adoptant le projet de Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation ;

Vu la délibération n°2022C-69-DTE du Conseil Communautaire de Fumel Vallée du Lot, en date du 23 juin 2022, relative à la prolongation de la convention SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation) ;

Vu la convention SRDEII signée entre les Parties le 18 novembre 2019 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot ;

Vu l'avis favorable de la commission Économie du 31 mars 2022 ;

**Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

1°) – Valide l'engagement de Fumel Vallée du Lot dans le cadre du nouveau programme ACP porté par le Syndicat Mixte de l'Aménagement de la Vallée du Lot à hauteur de 30 000 Euros, sur le volet Aides Directes à l'investissement et Bilan Conseil, sur la période 2023-2025 ;

2°) – Autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et notamment le versement des subventions ;

3°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AR Prefecture

047-200068930-20220922-2022D_85_DTE-DE
Reçu le 29/09/2022
Publié le 29/09/2022

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 22 septembre 2022



Le Président,

Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 29 septembre 2022

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 29 septembre 2022
